



Procès verbal (PV)

Assemblée générale ordinaire (AGO) de l'UNC 15 du mardi 5 août 2020
à l'Escadron de Gendarmerie d'Aurillac (34, bd de Canteloube - 15000 Aurillac)
Début de séance à 13h50 – Séance levée à 15h35.

Pièces de référence :

1. Convocation du 14 juillet 2020.

Pièces jointes :

1 - État d'émargement des présences et pouvoirs.
2 - Catalogue de 31 retours d'expériences et 4 projets pour contribuer à développer l'UNC.

Président de séance : Guy HALLIDAY, Président de l'UNC 15.

Secrétaire de séance : Georges LEBEL.

Lors de l'accueil des participants dès 13h30 dans la salle gracieusement mise à disposition par l'Escadron de Gendarmerie Mobile d'Aurillac pour tenir nos réunions annuelles de l'UNC 15, un point des présences et des pouvoirs est effectué.

Sur les 28 membres de l'association à jour de cotisation, 20 membres sont présents (8) ou représentés (12).

Le quorum est donc établi avec un excellent ratio de 71,43% qui permet d'assurer la pleine validité de cette AGO.

Le Président Guy HALLIDAY prononce un mot de bienvenue et de reconnaissance aux membres présents malgré la période estivale et les contraintes liées à la pandémie qui perdure. En effet, eu égard aux interdictions sanitaires, cette réunion prévue en avril a dû être reportée à cette nouvelle date.

Il salue et remercie M. Nicolas ROBERT, Directeur de l'ONAC-VG du Cantal. Mis en place en février dernier, en se rendant aux AG des différentes associations du Monde Combattant du Cantal, il renoue avec une tradition de proximité qui tendait à disparaître avec la directrice qui l'a précédé pendant de longues années.

Georges LEBEL est désigné comme **secrétaire de séance**.

La séance est déclarée ouverte à 13h50 et **une minute de silence** est proposée par le Président à la mémoire de nos camarades décédés

1. Rapport moral et d'activités

Dans son exposé Guy Halliday retrace le bilan de l'année. Ces rapports sont adoptés à l'unanimité avec une grande reconnaissance pour son action déterminante depuis 2005 quand il a recréé l'UNC en Cantal où elle avait disparu depuis de longues années.

Dans son dévouement, regrettant de n'avoir pas su s'entourer, il cumulait de fait les fonctions de président, de trésorier et de secrétaire départemental.

D'une part, cet état de fait était inadapté au regard des statuts, d'autre part, sa santé ne lui permet plus de continuer à assumer ces responsabilités. Un changement est donc impératif.

L'évolution initiée par les changements de statuts de l'ensemble de l'UNC est donc opportune pour procéder à ce relais. L'AG aspire à mettre en place une équipe étoffée dont l'esprit permette un travail réparti.

2. Rapport financier

Dans ce rapport présenté par Guy Halliday, deux aspects sont abordés :

1. Bilan comptable de l'exercice 2019.

Recettes		Dépenses	
Objet	Montant	Objet	Montant
Reliquat 2018	756,00€	Frais de tenue de compte	12,00€
Cotisations 2019	463,83€	Affranchissements	78,00€
		Fournitures diverses	75,78€
		Cotisations associations	43,00€
		Aide sociale	50,00€
		Fleurs	25,00€
		Redevance B.N	121,05€
		Médailles « Djebel »	35,95€
Total	1.219,83€	Total	440,78€
Balance : Avoir	779,05€		

Nota.

1. Le bilan ne fait pas état des abonnements à la Voix du Combattant qui sont intégralement reversés à l'UNC National.

2. La redevance au Bureau National (B.N.) correspond à une somme annuelle de 4,50€ par adhérent.

3. Les « cotisations d'associations » sont celles dues aux associations où le Président assure une présence au titre de l'UNC 15.

2. Budget prévisionnel pour l'exercice 2020.

Recettes		Dépenses	
Objet	Montant	Objet	Montant
Cotisations 2020	504,00€	Fournitures diverses	50,00€
		Affranchissements	40,00€
		Frais de tenue de compte	15,00€
		Redevance B.N	120,00€
		Fleurs	25,00€
		Bleut de France	25,00€
		Voeux	10,00€
		Aide sociale	50,00€
		Cotisations associations	100,00€
Total	504,00€	Total	435,00€
Balance : Avoir	69,00€		

Nota.

1. Les frais d'affranchissement peuvent être diminués ainsi par l'utilisation plus courante des envois par internet.

2. Cet état n'intègre pas les avoirs en trésorerie qui devraient être analogues à ceux de l'an dernier (≈ 700 €).

La question est posée des aides à trouver pour les petites associations départementales de l'UNC.

Une demande de clarification par l'échelon national de la situation de l'UNC, association reconnue d'utilité publique, au regard de l'article 200 du CGI semble opportune. La question sera posée par Georges LEBEL au Conseil d'administration national où il siège.

Le quitus est donné au Président à l'unanimité

3. Compte-rendu / AG 2019 & Journée des départements 2020

Georges LEBEL, membre du Bureau national, rend compte de sa participation à l'AG Nationale de 2019 (celle de 2020 a été reportée au 10 octobre 2020) où il a représenté l'UNC 15.

Elle s'est tenue le 23 juin à St Malo la veille d'un Congrès très réussi (près de 2.000 participants en présence de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants où G. LEBEL a fait une présentation sur les perspectives d'avenir de l'UNC).

Lors de cette AG, les nouveaux statuts de l'UNC ont été votés (pour mémoire, ils avaient été refusés au Congrès de Bordeaux en 2017 où une majorité des 2/3 n'avait pas été atteinte pour cela).

Ces nouveaux statuts visent, conformément aux directives du Ministère de l'Intérieur à alléger la représentativité des instances nationales (en l'occurrence de 30 à 27 membres au CA

National). Ils obligent désormais à un alignement des statuts de chaque Association départementale de l'UNC.

Le Conseil des départements 2020 s'est tenu le 1^{er} février 2020, au Cercle des armées St Augustin. Comme lors des 3 précédents éditions Georges LEBEL y a représenté l'UNC 15.

Cette année, l'accent a été mis sur les moyens pratiques de renouveau de l'UNC. Les habituelles rubriques d'information ont été regroupées le matin, et l'après-midi a été consacrée à 7 interventions (sur un catalogue d'une grosse trentaine) de témoignages ou de projets d'initiatives.

	Titre	Durée	Intervenant	Observations
	Introduction	5 mn	Georges LEBEL	L'objectif, la règle du jeu.
1	Partenariat avec Domitys	25 mn	UNC 47 Jean-Louis FIFRE	Témoignage des services concrets au profit de nos Seniors
2	Aide à la reconversion : partenariat avec l'association Implic'Action	25 mn	UNC 13 Jacques LE BIGOT	Témoignage des services concrets au profit de nos adhérents.
3	Seniors – Juniors : 2 initiatives	25 mn	UNC 34 Michel COTTIGNIES	1. Un drapeau tricolore pour le conseil municipal des jeunes. 2. Rencontres Seniors - Juniors.
4	RECOPEX : partenariat avec une Mairie pour rayonner	15 mn	UNC 75 Michel CARBONNIER	Partenariat avec sa Mairie : diffuser l'esprit de Défense.
5	Rencontrer nos camarades d'active et leurs autorités	15 mn	UNC 37 Jean-Pierre THEME	Un retour d'expérience : sensibilisation DRHAT et DPMM / « Monde Combattant ».
6	Actions innovantes	15 mn	UNC 56 Jean-François CALCET	Un retour d'expérience : diverses initiatives
7	Petites associations : une page sur le site de l'UNC	15 mn	UNC 15 Georges LEBEL	Principe d'une page par département sur le site national.
	Conclusion	10 mn	Hervé LONGUET Président national	Présenter la dynamique, ses échéances,...

Ce **catalogue** (en pièce jointe) de 31 retours d'expériences centrés sur les Partenariats avec DOMITYS (3), l'aide à la reconversion (2), le rayonnement (21), la Mémoire (3), l'Entraide (1), le Recrutement (1) et 4 projets pour le recrutement.

Le principe est celui du partage des « bonnes idées » à adapter dans chaque région.

L'enjeu du recrutement de jeunes camarades, en particulier ressortissants de l'ONAC-VG.

4. Intervention du Directeur de l'ONAC-VG du Cantal

Maison des affaires sociales – rue de l'Olmet – BP 10726 – 15007 AURILLAC Cedex
Tel fixe : 04 7146 8390 – Tel portable : 06 6445 7764 – Mel : dir.sd15@onacvg.fr

M. Nicolas ROBERT, Directeur de l'ONAC-VG du Cantal, mis en place en février dernier et malheureusement déjà muté à sa demande pour prendre de nouvelles fonctions directoriales dans la Nièvre, où il se rapproche des siens. Il sera relayé le 1^{er} septembre par Madame SCHULTZ.

Alors que son maillage territorial a été objectivement menacé, l'ONAC-VG a maintenu son dispositif en lui donnant un contrat d'objectif pour les 5 années à venir. Avec le départ à la retraite de Mme Christiane CHABUT (34 années de service) le service va devoir faire face avec 2 personnes : la nouvelle Directrice et Mme Fabienne FASQUEL

Pour les 6.000 ressortissants de l'ONAC-VG en Cantal, l'ONAC-VG dispose d'un budget annuel de 205.000 €.

Cette somme importante permet d'aider, sur avis de la commission « Solidarité » à :

1. Les subventions :
 - Aides ponctuelles face aux difficultés financières : fonction des avoirs bancaires de l'intéressé (plafond seuil à 50.000€), ils peuvent permettre une aide jusqu'à 1.000€ (par tranche de 200€), aide aux frais médicaux, aux frais d'obsèques.
 - Maintien à domicile.
2. Les avances remboursables : prêts personnels sans intérêt.

Point sur les nouvelles mesures concernant les veuves d'anciens combattants concernées par la demi part fiscale (à compter du 1^{er} janvier 2021) :

- L'ancien combattant (de plus de 74 ans) avait bénéficié de la demi-part fiscale de son vivant : sa veuve peut bénéficier de cet avantage.
- L'ancien combattant avait moins de 74 ans, or...
 - a. il percevait déjà la retraite du combattant : sa veuve peut bénéficier de la demi-part fiscale à ses 74 ans.
 - b. Il ne percevait pas la retraite du combattant : sa veuve ne pourra bénéficier d'une demi-part fiscale.

Ce vivier, même s'il est très probablement âgé, mérite d'être mieux appréhendé. Parallèlement à cela, une autre direction concerne les projets vers la jeunesse à toucher par les réseaux sociaux et les activités à caractère sportif. Dans ce cadre, on peut citer le soutien des activités pour donner un nouvel élan aux opérations du Bleuets de France.

Dans le cadre du SNU (Service national universel), l'ONAC participe à la journée Défense Mémoire. Comme toutes les associations du Monde Combattant elle est éligible aux MIG (Missions d'intérêt général) pour lequel quelques journées de jeunes du SNU peuvent être détachés.

D'ici novembre un rendez-vous sera demandé avec la nouvelle Directrice de l'ONAC-VG du Cantal.

5. Questions diverses

La nouvelle candidature de Georges LEBEL au Conseil d'administration national est agréée à l'unanimité.

L'AGO est levée à 15h35.

Comme prévu dans la convocation du 14 juillet 2020, pour procéder à l'approbation du projet de nouveaux statuts de l'UNC 15 et aux mesures conséquentes (élection et mise en place du nouveau Conseil d'administration, élection du Bureau) une assemblée générale extraordinaire (AGE) est immédiatement ouverte.

Guy HALLIDAY, Président

Georges Lebel, Secrétaire



Procès verbal (PV)

Assemblée générale extraordinaire (AGE) de l'UNC 15 du mardi 5 août 2020,
en suite à l'AGO de l'UNC 15

également à l'Escadron de Gendarmerie d'Aurillac
(34, bd de Canteloube - 15000 Aurillac)

Pièces de référence :

1. Convocation du 14 juillet 2020.
2. État d'émargement des présences et pouvoirs (identique à celui de l'AGO).

Pièces jointes :

1. Lettre en date du 10 juillet du responsable du groupe de travail national sur la procédure à suivre pour la modification des statuts.
2. Projet de nouveaux statuts de l'UNC 15.
3. Statuts de l'UNC 15 de 2005.
4. Note explicative d'accompagnement du projet des nouveaux statuts de l'UNC15.
5. Nouveaux statuts de l'UNC 15 signés.
6. Projet de nouveau règlement intérieur pour étude par le CA.

Président de séance : Guy HALLIDAY, Président de l'UNC 15.

Secrétaire de séance : Georges LEBEL.

Suite à l'approbation du projet de nouveaux statuts de l'UNC lors de son AG de 2019, l'UNC 15, comme toutes ses homologues départementales doit reprendre ses statuts.

Une fois ces statuts approuvés, des élections d'un nouveau Conseil d'administration (CA) doivent être conduites. L'élection du Bureau est alors conduite lors d'une réunion du CA, immédiatement convoquée à l'issue de l'AGE.

Lors de l'AGO de 2021 un nouveau règlement intérieur devra être présenté à l'AG par le CA.

L'AGE est déclarée ouverte à 15h35.

Sur les 28 membres de l'association à jour de cotisation, 20 membres sont présents (8) ou représentés (12).

Le quorum est donc établi avec un excellent ratio de 71,43% qui permet d'assurer la pleine validité de cette AGE.

1. Présentation et approbation des nouveaux statuts.

Sur la base des nouveaux statuts de l'UNC (23/06/2019 – AG St Malo), un projet a déjà fait l'objet d'une approbation de principe avec le responsable du groupe de travail national sur la procédure à suivre pour la modification des statuts (cf PJ 1).

Aussi proches que possible de ce texte de portée nationale, le Président s'est accordé avec Patrick ALLIX sur la situation de l'UNC 15, qui n'est pas une fédération, sur un CA de 6 administrateurs élus pour un maximum de 3 mandats de 3 ans consécutifs.

Pour permettre leur renouvellement par tiers, un tirage au sort des administrateurs élus sera effectué immédiatement après l'élection.

Toutefois, après étude complémentaire, le Président sortant a 2 propositions d'ajustement sur ce projet qu'il soumet à l'AGE souveraine en la matière.

1. Établissement d'un Bureau de 3 membres : Président, Trésorier et Secrétaire.

En effet, en appliquant le principe d'un Bureau au tiers de l'effectif du CA, il n'y aurait que 2 membres dans le Bureau.

Toutefois, à l'expérience et conformément aux conseils du site du Service public sur les associations Loi de 1901 (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1121>) un Secrétaire semble impératif. Cette fonction est donc décrite (cf PJ 2) dans un nouvel Art

14, et indiqué à l'article 11 – Le Bureau. La rédaction initiale de l'article 13 – Le Trésorier - est également retouché pour centrer le rôle du trésorier sur ses seules fonction de gestion financière et comptable de l'UNC 15. Il est également précisé que les dépenses sont ordonnancées par le Président puis validées par le Secrétaire avant d'être réglées par le Trésorier

2. Ajustement du quorum du CA (Art 9) : en effet, pour un CA de 6 personnes, envisager pouvoir tenir une réunion avec un seul tiers des membres a paru notoirement insuffisant (d'autant que la participation peut être assurée à distance par téléphone ou téléconférence).

Ce minimum est donc porté à la moitié des membres du CA.

Un amendement de clarification est également étudié à l'Article 7 – Le conseil d'administration. En effet, par équité, pour les 6 membres élus dont 4 verront leur mandat initial raccourci à un ou deux ans, il est proposé la modification suivante :

Les membres ne peuvent être élus ~~pour plus de trois fois consécutives~~ mandats consécutifs de trois (3) ans au sein du CA.

Le texte soumis au vote (PJ 2) a donc été construit sur la base des statuts de 2005 (PJ 3) ; une note explicative d'accompagnement de l'évolution des nouveaux statuts de l'UNC15 permet d'en comprendre les points majeurs (PJ 4).

Un vote à bulletin secret de l'AGE approuve à l'unanimité le texte de référence et l'ensemble de ces dispositions. Les statuts seront donc signés par le nouveau Président (PJ 6)

2. Présentation du projet de nouveau règlement intérieur (RI).

A l'article 22, les nouveaux statuts se lisent comme suit :

L'UNC15 établit un règlement intérieur (RI) préparé par le CA et adopté par l'AG qui précise les modalités d'application des présents statuts. Il ne peut entrer en vigueur ou être modifié qu'après validation par l'AG. Il est modifié dans les mêmes conditions.

Dans l'attente de sa validation par l'AG, l'ancien RI reste en vigueur sauf pour ses dispositions qui entreraient en conflit avec les nouveaux statuts ; dans ce cas ce sont les statuts qui prévalent.

Aussi le principe d'une rédaction « en regard des statuts » est présenté aux membres (cf PJ 6).

Le texte des statuts qui est la référence du RI est encadré et les dispositions d'application (ou d'explication) afférentes sont inscrites en suite immédiate permettant une lecture aisée et une approche totalement cohérente.

Un accord à main levée unanime est donné sur ce principe.

Sur le principe retenu, un projet de règlement intérieur sera préparé par le nouveau CA pour être soumis aux voix des membres lors de l'AG 2021.

3. Élection du nouveau Conseil.

A l'article 7, les nouveaux statuts se lisent comme suit :

L'UNC15 est administrée par un conseil d'administration (CA) qui se compose de 6 membres élus par l'AG parmi des candidats, personnes physiques membres de l'UNC15.

Les membres du CA sont élus à bulletin secret, pour trois ans, le renouvellement du CA a lieu par tiers chaque année.

Les candidats sont (par ordre alphabétique) :

- Jean-Claude BOS (OPEX),
- Justin COSTE (AFN),
- Marie-Louise GAILLARD (Veuve Indochine – AFN),
- Jean-Pierre LAETHEM (Soldat de France),
- Georges LEBEL (OPEX),
- Yves RAOUL (Soldat de France),
- Hugues TOURVIEILLE de LABROUHE (Soldat de France).

Les élections sont conduites à bulletin secret sur la base d'un seul tour à scrutin uninominal.

Après dépouillement les 6 administrateurs élus sont :

Noms	Prénoms	Sur 20 suffrages possibles	8 présents + 12 pouvoirs
COSTE	Justin	20	élu
GAILLARD	Marie-Louise	20	élue
LAETHEM	Jean-Pierre	20	élu
LEBEL	Georges	20	élu
BOS	Jean-Claude	17	élu
TOURVIEILLE de LABROUHE	Hugues	12	élu

Un tirage au sort a réparti les mandats dans le temps avec un renouvellement :

- en 2021 pour Justin COSTE et Jean-Pierre LAETHEM,
- en 2022 pour Jean-Claude BOS et Marie-Louise GAILLARD,
- en 2023 pour Hugues TOURVIEILLE de LABROUHE et Georges LEBEL.

Justin COSTE, Jean-Pierre LAETHEM, Jean-Claude BOS et Marie-Louise GAILLARD pourront postuler pour 3 autres mandats de 3 ans, leur mandat initial n'étant pas de cette durée. Ce point sera explicitement précisé dans le futur RI.

Il est également décidé que le siège de l'association sera installé au domicile du Président qui sera élu lors de la réunion du CA qui suit immédiatement.

4 Questions diverses

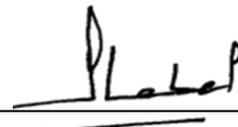
L'admission de Guy HALLIDAY à l'honorariat en sa qualité de Président est agréée à l'unanimité.

L'AGE est levée à 17h00.

Comme prévu, une réunion du CA est immédiatement convoquée pour procéder à l'élection du Bureau parmi ses membres.

Guy HALLIDAY, Président

Georges Lebel, Secrétaire


Procès verbal (PV)

Conseil d'administration de l'UNC 15 du mardi 5 août 2020,
faisant immédiatement suite à l'AGO et l'AGE de l'UNC 15

également à l'Escadron de Gendarmerie d'Aurillac
(34, bd de Canteloube - 15000 Aurillac)
Début de séance à 17h05 – Séance levée à 17h30.

Pièces de référence :

Convocation du 14 juillet 2020.

Président de séance : Guy HALLIDAY, Président de l'UNC 15.

Secrétaire de séance : Georges LEBEL.

Le conseil ouvre sa séance à 17h05 en présence de tous les membres et sous l'autorité de Guy HALLIDAY, Président sortant.

Conformément aux statuts, suite à l'élection des 6 nouveaux membres du CA (dans l'ordre alphabétique) le Bureau doit être élu :

- Jean-Claude BOS
- Justin COSTE
- Marie-Louise GAILLARD
- Jean-Pierre LAETHEM
- Georges LEBEL
- Hugues TOURVIEILLE de LABROUHE

Après débat entre les différents membres, il est voté, à l'unanimité, la nomination comme :

- **Président** : Jean-Pierre LAETHEM (demeurant à 1, route de l'Authre – 15250 REILHAC),
- **Secrétaire** : Georges LEBEL (demeurant au 8, rue Gustave Doré – 75017 PARIS),
- **Trésorier** : Hugues TOURVIEILLE de LABROUHE (demeurant au château de Fargues – 15220 VITRAC).

Le siège de l'association est donc installé au domicile de Jean-Pierre LAETHEM au 1, route de l'Authre – 15250 REILHAC (et ce point est dûment inscrit dans les statuts).

Rappel : comme précisé dans les nouveaux statuts, ces fonctions sont confiées pour une année et le Bureau sera réélu à l'issue du renouvellement ou de la réélection du tiers sortant lors de l'AGO de 2021.

Guy HALLIDAY, Président sortant, désormais honoraire, de l'UNC 15, s'est engagé à soutenir son successeur à qui il transmettra toutes les consignes. Il fera de même pour toute la comptabilité, à l'attention de Hugues TOURVIEILLE de LABROUHE, Trésorier nommé.

La communication à la Préfecture du Cantal, des nouveaux statuts, du nouveau CA et du nouveau Bureau seront assurés par le secrétaire, Georges Lebel, sous couvert de Jean-Pierre LAETHEM, Président nommé.

Ce dernier précisera en son temps les modalités des prochaines réunions du Bureau et du CA.

La réunion est close à 17h40.

Guy HALLIDAY, Président sortant

Jean-Pierre LAETHEM, Président nommé

